



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 15 Juillet 2009

Date de la convocation 8 Juillet 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges BRASSENS Clermont l'Hérault
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.MATHIEU Alain, M.GUELTON Jacques, CANET : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M. BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme FLOUROU Jocelyne, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.FABREGUETTES Bernard, Mme HUBERT Myriam, Mme CAZALET Claude, Mme MILAN Andrée, M.GUY Jean-Paul, M.BARON Bernard, Mme SEGARRA Christine, Mme MEDIANI Paquita, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M.SOULAYROL Alain, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTES Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.GARCIA Alain à M. SATGER Jean-Noël M. MONTAGNE Thierry à Mme CAER Michèle M. FAVIER Marc à Mme FABRE Maryse M.SAEZ Gérard à M.DUPONT Laurent M.LIEB François à M.DRUART David M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p>		

Objet : Contrat départemental de projet 2004 – 2009 du Clermontais – Programmation 2007 - Avenant n°1.

Monsieur CAZORLA informe les membres du conseil que par courrier en date du 8 avril 2009 adressé au Conseil général de l'Hérault, la Communauté de communes du Clermontais a sollicité un avenant à la Programmation 2007 du contrat de territoire du Clermontais pour les actions suivantes :

. Aménagement de l'extension de la ZAC du PAEVHE à CLERMONT L'HERAULT :

Coût : 400 000 € pour une aide départementale de 50 000 €,

La Communauté de communes a sollicité la prorogation des délais de commencement des travaux, suite à des contraintes techniques qui ne lui ont pas permis de démarrer l'opération dans les délais impartis dont le terme est arrivé le 8/04/2009;

. Etude de faisabilité pour la transformation en logements de la Maison de retraite du Pioch :

Coût : 26 800€ pour une aide départementale de 19 000€

L'étude projetée ayant été assurée et prise en charge par Hérault Habitat, la Communauté de communes a sollicité une réaffectation de ces crédits.

Il est ainsi proposé un avenant comme suit :

Article 1 : La programmation 2007 du contrat de territoire 2004-2009 du Clermontais, est modifiée comme suit :

1 - Le délai de commencement d'exécution des travaux imparti à l'action « Aménagement de l'extension de la ZAC Nord du Parc d'Activités Economiques de la Vallée de l'Hérault », est prorogé d'un an pour prendre fin le 8/04/2010.

2 - L'action « Etude de faisabilité pour la transformation en logements de la Maison de retraite » est supprimée. La Subvention de 19 000 € initialement affectée à l'action supprimée est réaffectée sur l'action de la même programmation « Aménagement de l'extension de la ZAC Nord du Parc d'Activités Economiques de la Vallée de l'Hérault ». Le coût de cette action est porté à 426 800 € et l'aide départementale réajustée à hauteur de 69 000 €

Article 2 : Les autres dispositions contractuelles de la programmation 2007 restent inchangées.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur CAZORLA, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au contrat départemental de projet 2004 – 2009 du Clermontais – Programmation 2007 tel que présenté.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA